Preliminary architectural plans. Final submission to be reviewed by the Planning Advisory Committee at a later date

1 / A201 ÉLÉVATION AVANT PROPOSÉE
3/8" = 1'-0"

groupe anthem
architecture+structure

E: ANTHONY@ANTHEMARCHITECTURE.COM
T: (438) 391-7027
S: ANTHEMARCHITECTURE.COM

Notes générales :
- l'entrepreneur devra prévoir tout contreventement et étaiement temporaire nécessaire durant la construction, et ce conformément aux normes et lois en vigueur.
lire les plans conjointement avec l'architecture.
- toutes les dimensions doivent être vérifiées au chantier avant le début des travaux.
l'entrepreneur doit coordonner les travaux avec les sous-traitants.
- aviser l'ingénieur de toutes différences observées au chantier suite à la mise à nu de la charpente.
- prévenir l'ingénieur de toute différence entre les plans structuraux et ceux de l'architecte ou des autres professionnels avant d'entreprendre les travaux fournis par le technologue et tous les autres professionnels sans compromettre l'intégrité de la structure.
- aucune dimension cotée ou élévation ne doit être mesurée sur les plans.
- pendant la construction, ne pas excéder les charges de service de conception indiquées sur les plans.

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
ANTHONY BIELLO
T.P.
24334

POUR PERMIS

Revision	Description	Date
01	SOUMISSION CLIENT	2024-05-09
02	EMIS POUR PERMIS	2024-06-14
03	POUR DISCUSSION, VERSION 2	2024-10-01
04	POUR COORDINATION (IMPL.)	2024-10-28
05	POUR PERMIS	2024-11-01
06	Rev. POUR PERMIS	2024-12-16

CLIENT
MAISON A : Zena Edaibat, Giuliano Ciccocioppo

PROJET
438 Av. Saint-Louis, Pointe-Claire, QC H9R 2A2

PAGE
ÉLÉVATION AVANT PROPOSÉE

Project Number	AA_438STL
Date	2024-12-16
Drawn By	A.BIELLO
Checked By	A.BIELLO
Drawing No.	A201
Scale at ANSI Standard D	3/8" = 1'-0"

Preliminary architectural plans. Final submission to be reviewed by the Planning Advisory Committee at a later date

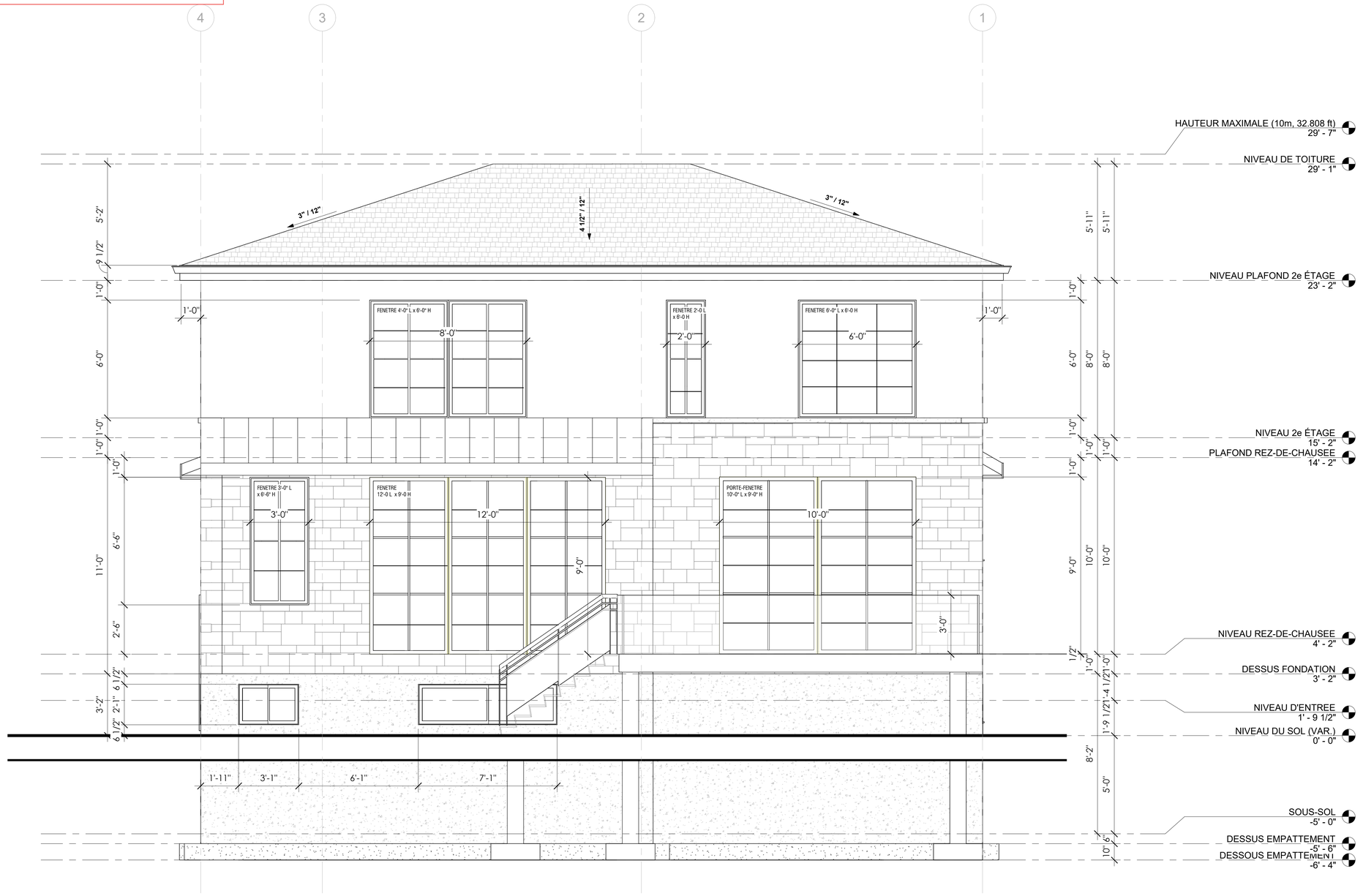

1 A202 ÉLÉVATION ARRIÈRE PROPOSÉE
3/8" = 1'-0"

groupe anthem
architecture+structure

E: ANTHONY@ANTHEMARCHITECTURE.COM
T: (438) 391-7027
S: ANTHEMARCHITECTURE.COM

Notes générales :
- l'entrepreneur devra prévoir tout contreventement et étaiement temporaire nécessaire durant la construction, et ce conformément aux normes et lois en vigueur.
lire les plans conjointement avec l'architecture.
- toutes les dimensions doivent être vérifiées au chantier avant le début des travaux.
l'entrepreneur doit coordonner les travaux avec les sous-traitants.
- aviser l'ingénieur de toutes différences observées au chantier suite à la mise à nu de la charpente.
- prévenir l'ingénieur de toute différence entre les plans structuraux et ceux de l'architecte ou des autres professionnels avant d'entreprendre les travaux fournis par le technologue et tous les autres professionnels sans compromettre l'intégrité de la structure.
- aucune dimension cotée ou élévation ne doit être mesurée sur les plans.
- pendant la construction, ne pas excéder les charges de service de conception indiquées sur les plans.

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
ANTHONY BIELLO
T.P.
24334

POUR PERMIS

Revision	Description	Date
01	SOUMISSION CLIENT	2024-05-09
02	EMIS POUR PERMIS	2024-06-14
03	POUR DISCUSSION, VERSION 2	2024-10-01
04	POUR COORDINATION (IMPL.)	2024-10-28
05	POUR PERMIS	2024-11-01
06	Rev. POUR PERMIS	2024-12-16

CLIENT
MAISON A : Zena Edaibat, Giuliano Ciccocioppo

PROJET
438 Av. Saint-Louis, Pointe-Claire, QC H9R 2A2

PAGE
ÉLÉVATION ARRIERE PROPOSÉE

Project Number	AA_438STL
Date	2024-12-16
Drawn By	A.BIELLO
Checked By	A.BIELLO
Drawing No.	A202
Scale at ANSI Standard D	3/8" = 1'-0"

Preliminary architectural plans. Final submission to be reviewed by the Planning Advisory Committee at a later date

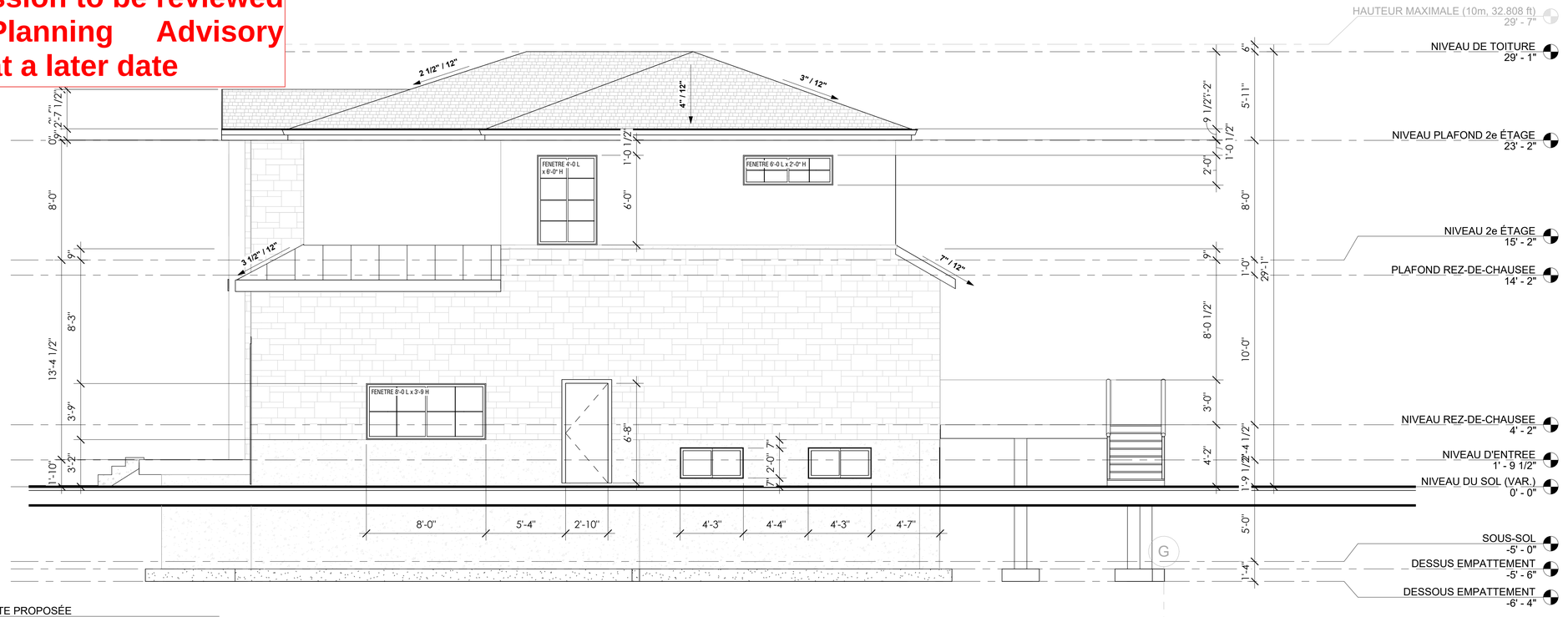

1 A203 ÉLÉVATION DROITE PROPOSÉE
1/4" = 1'-0"

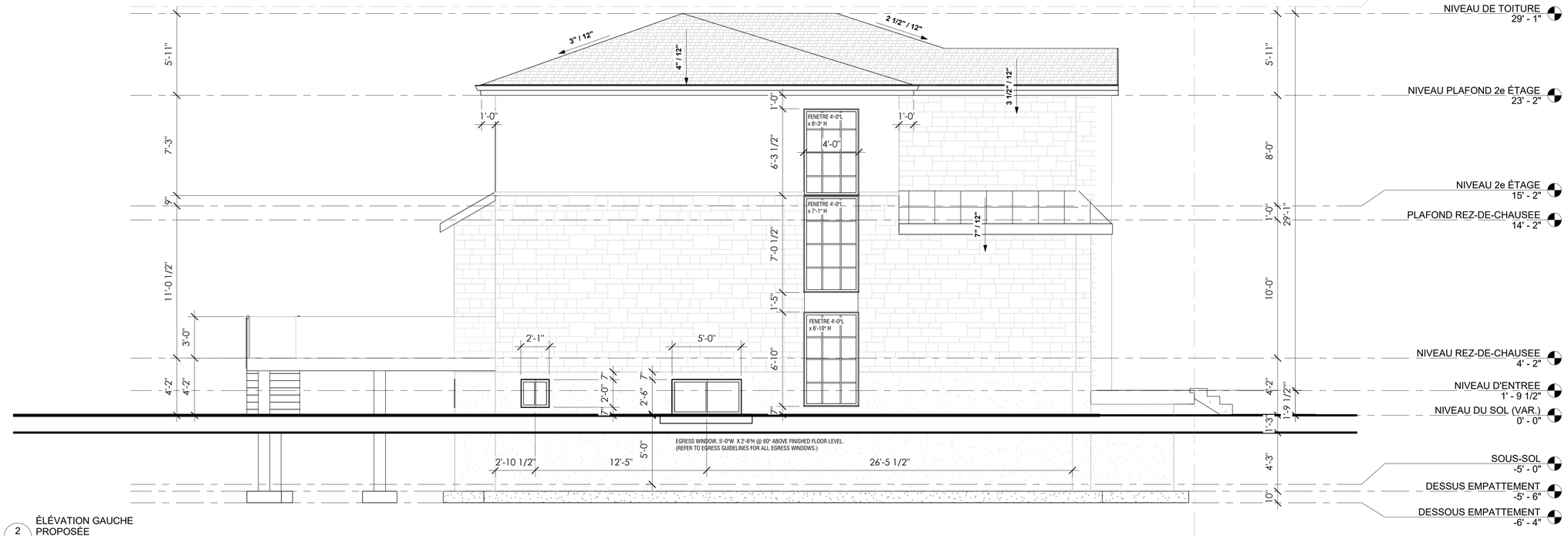

2 A203 ÉLÉVATION GAUCHE PROPOSÉE
1/4" = 1'-0"

groupe anthem
architecture+structure

E: ANTHONY@ANTHEMARCHITECTURE.COM
T: (438) 391-7027
S: ANTHEMARCHITECTURE.COM

Notes générales :
- l'entrepreneur devra prévoir tout contreventement et étaiement temporaire nécessaire durant la construction, et ce conformément aux normes et lois en vigueur.
lire les plans conjointement avec l'architecture.
- toutes les dimensions doivent être vérifiées au chantier avant le début des travaux.
l'entrepreneur doit coordonner les travaux avec les sous-traitants.
- aviser l'ingénieur de toutes différences observées au chantier suite à la mise à nu de la charpente.
- prévenir l'ingénieur de toute différence entre les plans structuraux et ceux de l'architecte ou des autres professionnels avant d'entreprendre les travaux fournis par le technologue et tous les autres professionnels sans compromettre l'intégrité de la structure.
- aucune dimension cotée ou élévation ne doit être mesurée sur les plans.
- pendant la construction, ne pas excéder les charges de service de conception indiquées sur les plans.

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
ANTHONY BIELLO
T.P.
24334

POUR PERMIS

Revision	Description	Date
01	SOUMISSION CLIENT	2024-05-09
02	EMIS POUR PERMIS	2024-06-14
03	POUR DISCUSSION, VERSION 2	2024-10-01
04	POUR COORDINATION (IMPL.)	2024-10-28
05	POUR PERMIS	2024-11-01
06	Rev. POUR PERMIS	2024-12-16

CLIENT
MAISON A : Zena Edaibat, Giuliano Ciccocioppo

PROJET
438 Av. Saint-Louis, Pointe-Claire, QC H9R 2A2

PAGE
ÉLÉVATIONS LATÉRALES PROPOSÉE

Project Number	AA_438STL
Date	2024-12-16
Drawn By	A.BIELLO
Checked By	A.BIELLO
Drawing No.	A203
Scale at ANSI Standard D	1/4" = 1'-0"

Preliminary architectural plans. Final submission to be reviewed by the Planning Advisory Committee at a later date

1 / A201 ÉLÉVATION AVANT
3/8" = 1'-0"

groupe anthem
architecture+structure

E: ANTHONY@ANTHEMARCHITECTURE.COM
T: (438) 391-7027
S: ANTHEMARCHITECTURE.COM

Notes générales :
- l'entrepreneur devra prévoir tout contreventement et étaiement temporaire nécessaire durant la construction, et ce conformément aux normes et lois en vigueur.
lire les plans conjointement avec l'architecture.
- toutes les dimensions doivent être vérifiées au chantier avant le début des travaux.
l'entrepreneur doit coordonner les travaux avec les sous-traitants.
- aviser l'ingénieur de toutes différences observées au chantier suite à la mise à nu de la charpente.
- prévenir l'ingénieur de toute différence entre les plans structuraux et ceux de l'architecte ou des autres professionnels avant d'entreprendre les travaux fournis par le technologue et tous les autres professionnels sans compromettre l'intégrité de la structure.
- aucune dimension cotée ou élévation ne doit être mesurée sur les plans.
- pendant la construction, ne pas excéder les charges de service de conception indiquées sur les plans.

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
ANTHONY BIELLO
T.P.
24334

POUR PERMIS

Revision	Description	Date
01	SOUMISSION CLIENT	2024-05-09
02	EMIS POUR PERMIS	2024-06-14
03	POUR DISCUSSION, VERSION 2	2024-10-01
04	POUR COORDINATION (IMPL.)	2024-10-28
05	POUR PERMIS	2024-11-01
06	Rev. POUR PERMIS	2024-12-16
07	Rev. POUR PERMIS 03	2024-12-30

CLIENT
MAISON B : Laura Edaibat, Mahmoud Abusheikha

PROJET
438 Av. Saint-Louis, Pointe-Claire, QC H9R 2A2

PAGE
ÉLÉVATION AVANT

Project Number	AA_438STL
Date	2024-11-16
Drawn By	A.BIELLO
Checked By	A.BIELLO
Drawing No.	A201
Scale at ANSI Standard D	3/8" = 1'-0"

Preliminary architectural plans. Final submission to be reviewed by the Planning Advisory Committee at a later date

1 / A202 ÉLÉVATION ARRIÈRE
3/8" = 1'-0"

groupe anthem
architecture+structure

E: ANTHONY@ANTHEMARCHITECTURE.COM
T: (438) 391-7027
S: ANTHEMARCHITECTURE.COM

Notes générales :
- l'entrepreneur devra prévoir tout contreventement et étaiement temporaire nécessaire durant la construction, et ce conformément aux normes et lois en vigueur.
lire les plans conjointement avec l'architecture.
- toutes les dimensions doivent être vérifiées au chantier avant le début des travaux.
l'entrepreneur doit coordonner les travaux avec les sous-traitants.
- aviser l'ingénieur de toutes différences observées au chantier suite à la mise à nu de la charpente.
- prévenir l'ingénieur de toute différence entre les plans structuraux et ceux de l'architecte ou des autres professionnels avant d'entreprendre les travaux fournis par le technologue et tous les autres professionnels sans compromettre l'intégrité de la structure.
- aucune dimension cotée ou élévation ne doit être mesurée sur les plans.
- pendant la construction, ne pas excéder les charges de service de conception indiquées sur les plans.

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
ANTHONY BIELLO
T.P.
24334

POUR PERMIS

Revision	Description	Date
01	SOUMISSION CLIENT	2024-05-09
02	EMIS POUR PERMIS	2024-06-14
03	POUR DISCUSSION, VERSION 2	2024-10-01
04	POUR COORDINATION (IMPL.)	2024-10-28
05	POUR PERMIS	2024-11-01
06	Rev. POUR PERMIS	2024-12-16
07	Rev. POUR PERMIS 03	2024-12-30

CLIENT
MAISON B : Laura Edaibat, Mahmoud Abusheikha

PROJET
438 Av. Saint-Louis, Pointe-Claire, QC H9R 2A2

PAGE
ÉLÉVATION ARRIERE

Project Number	AA_438STL
Date	2024-11-16
Drawn By	A.BIELLO
Checked By	A.BIELLO
Drawing No.	A202
Scale at ANSI Standard D	3/8" = 1'-0"

Preliminary architectural plans. Final submission to be reviewed by the Planning Advisory Committee at a later date

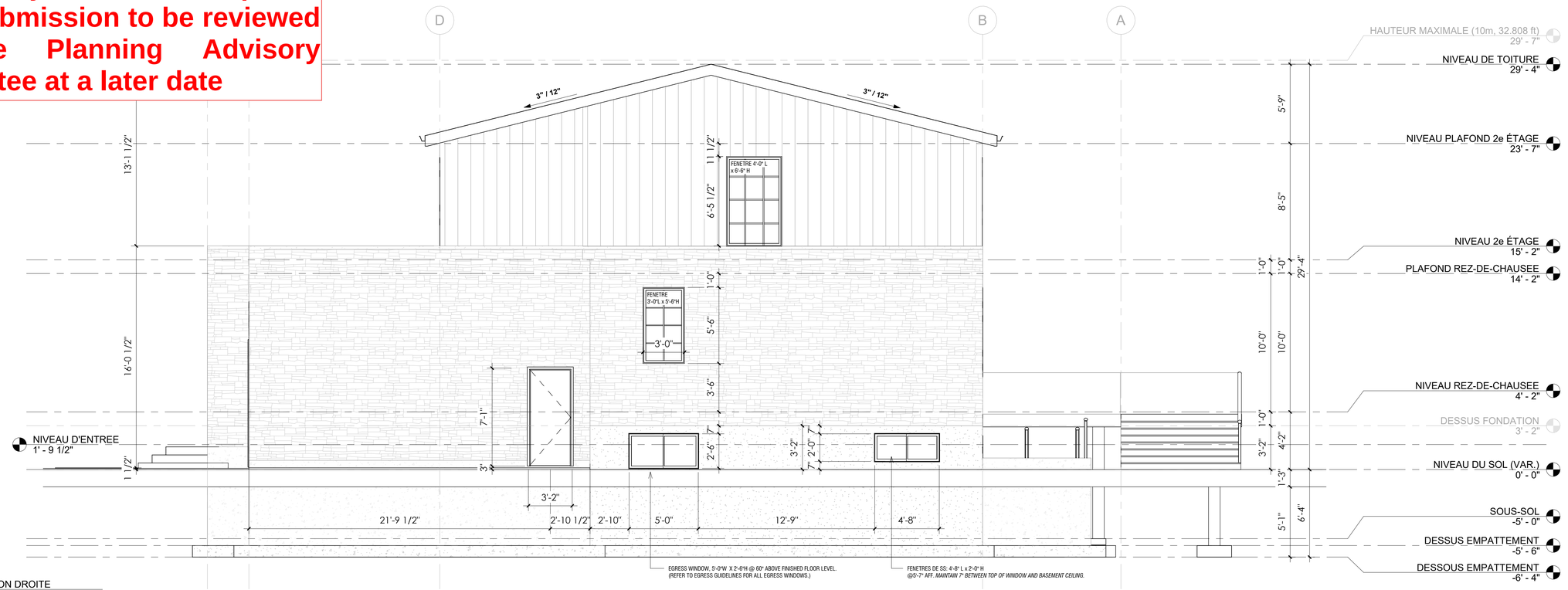

1 / A203 ÉLÉVATION DROITE
1/4" = 1'-0"

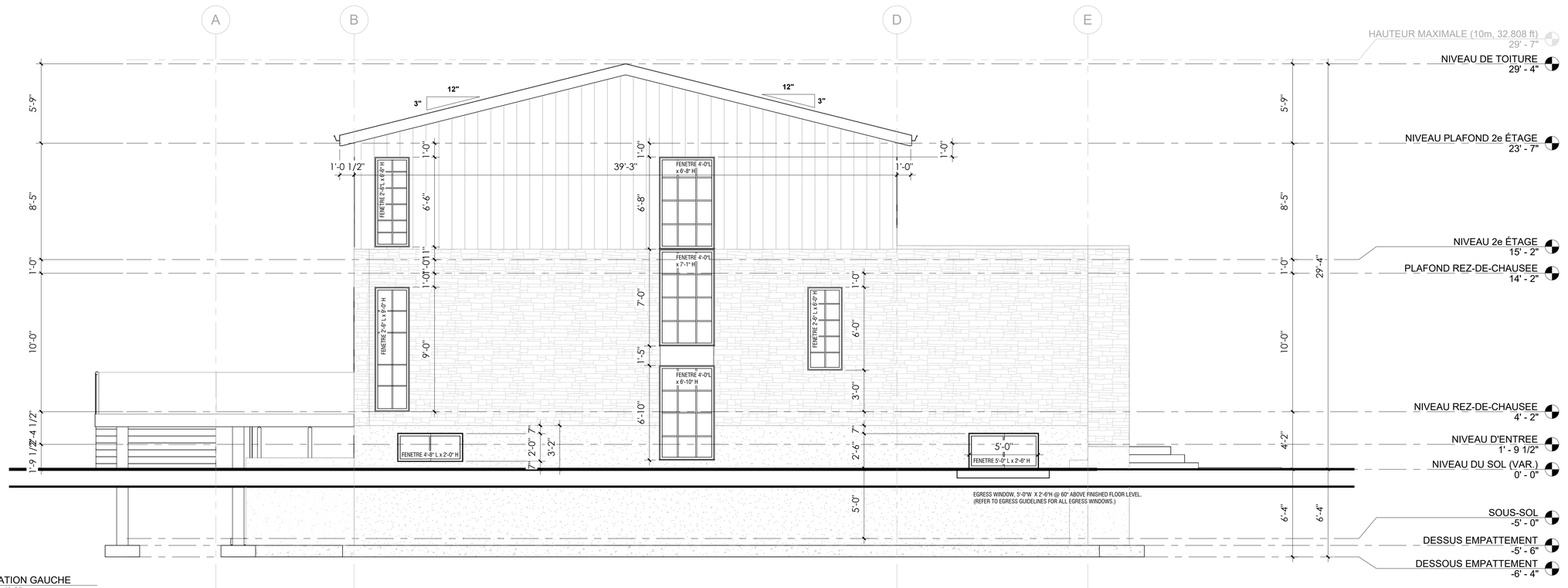

2 / A203 ÉLÉVATION GAUCHE
1/4" = 1'-0"

groupe anthem
architecture+structure

E: ANTHONY@ANTHEMARCHITECTURE.COM
T: (438) 391-7027
S: ANTHEMARCHITECTURE.COM

Notes générales :
- l'entrepreneur devra prévoir tout contreventement et étaiement temporaire nécessaire durant la construction, et ce conformément aux normes et lois en vigueur.
lire les plans conjointement avec l'architecture.
- toutes les dimensions doivent être vérifiées au chantier avant le début des travaux.
l'entrepreneur doit coordonner les travaux avec les sous-traitants.
- aviser l'ingénieur de toutes différences observées au chantier suite à la mise à nu de la charpente.
- prévenir l'ingénieur de toute différence entre les plans structuraux et ceux de l'architecte ou des autres professionnels avant d'entreprendre les travaux fournis par le technologue et tous les autres professionnels sans compromettre l'intégrité de la structure.
- aucune dimension cotée ou élévation ne doit être mesurée sur les plans.
- pendant la construction, ne pas excéder les charges de service de conception indiquées sur les plans.

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
ANTHONY BIELLO
T.P.
24334

POUR PERMIS

Revision	Description	Date
01	SOUMISSION CLIENT	2024-05-09
02	EMIS POUR PERMIS	2024-06-14
03	POUR DISCUSSION, VERSION 2	2024-10-01
04	POUR COORDINATION (IMPL.)	2024-10-28
05	POUR PERMIS	2024-11-01
06	Rev. POUR PERMIS	2024-12-16
07	Rev. POUR PERMIS 03	2024-12-30

CLIENT
MAISON B : Laura Edaibat, Mahmoud Abusheikha

PROJET
438 Av. Saint-Louis, Pointe-Claire, QC H9R 2A2

PAGE
ÉLÉVATIONS LATÉRALES

Project Number	AA_438STL
Date	2024-11-16
Drawn By	A.BIELLO
Checked By	A.BIELLO
Drawing No.	A203
Scale at ANSI Standard D	1/4" = 1'-0"

AVENUE SAINT–LOUIS

2 526 901

Catch basin

Cycle path

Encroachment

Tree line

34,29

Sidewalk

6,26

5,04

7,50

1,26 Landing

Aspalt entrance

9,34

16,19

CIV.NO.: 438
HOUSE
1 1/2 STOREY
(siding)

7,51

7,51

9,34

8,71

2,45 Landing

3,84

2,50

Shed
1 storey
(siding)

3,74

3,78

GARAGE
1 STOREY
(siding)

6,23

6,23

3,78

12,50

48,77

48,77

2 530 778

2 530 780

Tree line

Tree line

2 530 779

A: 1 672,3

26,03

34,29

Ditch

4 252 092

Field work, June 22, 2021

LEGEND

- PROPERTY LIMIT
- LOT LIMIT
- SERVITUDE
- FENCE
- HEDGE
- HOUSE
- OVERHEAD WIRES
- ELECTRICAL POST
- EARTH ANCHOR

BENOIT PÉLOQUIN Arpenteur-géomètre inc.

Quebec Land Surveyor

575, avenue Marshall,
bureau 101
Dorval, Qc,
H9P 1E1

Tel. 514–695–9889
www.bparpenteurgeometre.com

Plan

LOCATION CERTIFICATE

Cadastre	CADASTRE DU QUÉBEC	
Lot(s)	2 530 779	
Municipalité Municipality	VILLE DE POINTE–CLAIRE	
Circon. Foncière Reg. division	MONTRÉAL	Échelle Scale 1:200 IS

Note(s)

This plan and the accompanying report form an integral part of the location certificate which was prepared for the purpose of an immovable transaction by the mandator mentioned in the report and for the financing required for such immovable transaction. It must not, at any time, be used or invoked for any other purposes without the written authorisation of the undersigned.

The dimensions between the buildings and the property limit were taken from the siding.

The dimensions of the buildings were taken from the siding.

Dossier File 210057 Minute 24925

Signed in Dorval JULY 6, 2021

BENOÎT PÉLOQUIN a.–g. / q.l.s.

Copie conforme/True copy

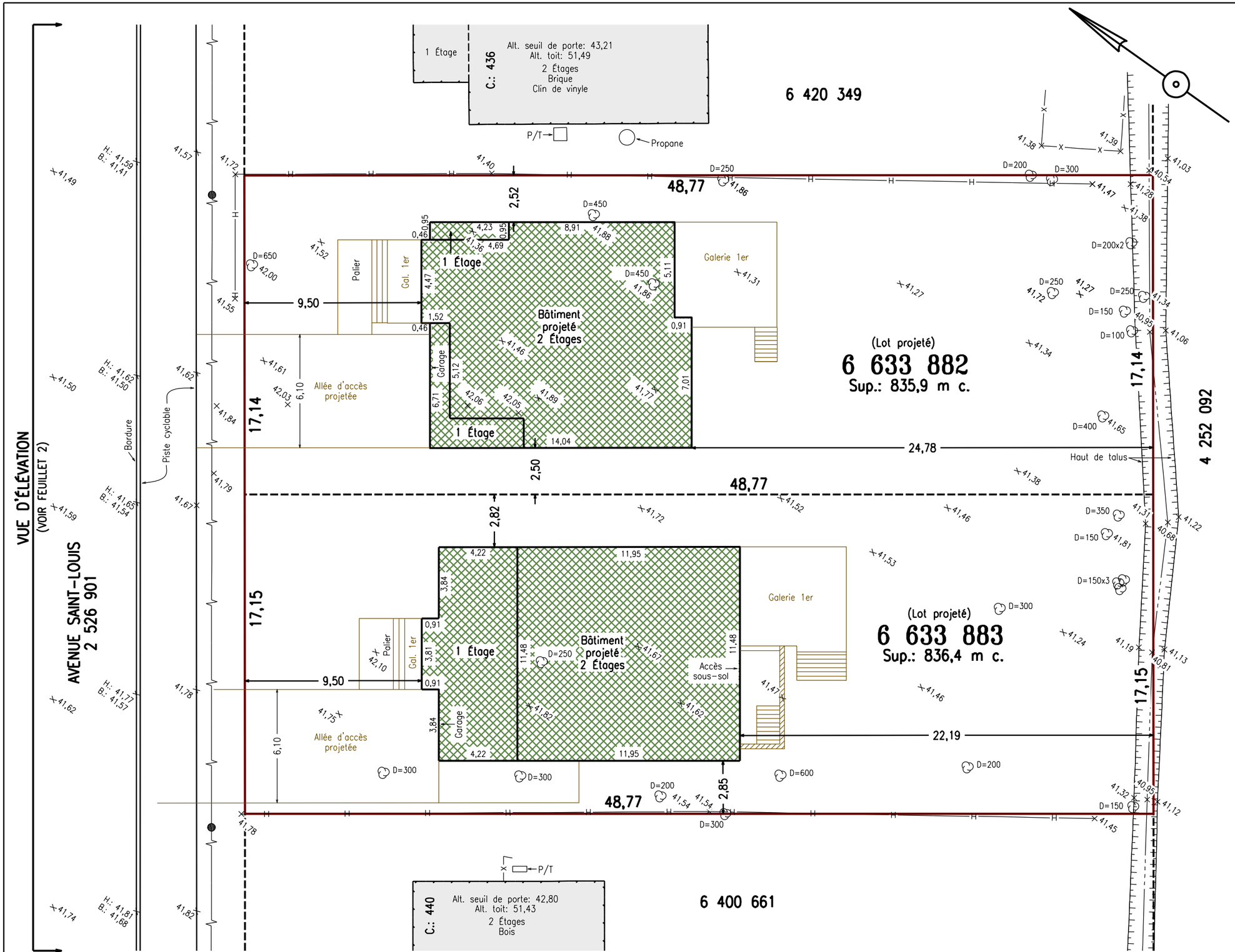

LÉGENDE

BORD BOISÉ	ARBRE
CÂBLES AÉRIENS	BORNE-FONTAINE
CLÔTURE	HAUBAN
FOSSÉ	LAMPADAIRE
HAIE	POTEAU
LIMITE DE TALUS	PUISARD
BÂTIMENT	REGARD
LIGNE DE LOT	REPÈRE D'ARPENTAGE
LIMITE DE PROPRIÉTÉ	VALVE D'EAU

NOTES:

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

×41,34 INDIQUE L'ALTITUDE EN MÈTRES CGVD28.

D=150 INDIQUE LE DIAMÈTRE DES ARBRES EN MILLIMÈTRES.

LES ARBRES À ÊTRE COUPÉS VONT ÊTRE DÉTERMINÉS PAR LA CLIENTE.

LES LOTS 6 633 882 ET 6 633 883 SONT PROJETÉS. IL SERONT ISSUS DU REMPLACEMENT DU LOT 2 530 779.

LE TAUX D'IMPLANTATION PROJETÉ DU LOT 6 633 882 EST DE 20%.

LE TAUX D'IMPLANTATION PROJETÉ DU LOT 6 633 883 EST DE 22%.

CETTE PROPRIÉTÉ EST SITUÉE DANS LA ZONE Ra39 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ACTUELLEMENT EN VIGUEUR. DANS CETTE ZONE, POUR LES TERRAINS AYANT UNE LARGEUR FRONTALE DE MOINS DE 18 MÈTRES, LA MARGE MINIMALE AVANT EST DE 7,5 MÈTRES ET LA MARGE MINIMALE LATÉRALE EST DE 2,4 MÈTRES.

ÉLABORÉ SUR LA BASE DES PLANS REÇUS LE 5 JANVIER 2025.

PRÉPARÉ À LA DEMANDE DE LAURA EDAIBAT, POUR UN PROJET DE LOTISSEMENT. CE PLAN NE PEUT ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ À D'AUTRES FINS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

PLAN D'IMPLANTATION

LOT(S)	2 530 779
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE POINTE-CLAIRE
ÉCHELLE	1=200 SYSTÈME INTERNATIONAL
RECHERCHES	9 MAI 2024
TERRAIN	6 MAI 2024
DESSIN	2405-1

COPIE CONFORME LE 27 janvier 2025

SIGNÉ À MONTRÉAL LE 14 JANVIER 2025

Jean-Philippe Giguère, a.-g.

MINUTE : 9006, F.1/2 DOSSIER : 2405-1

JEAN-PHILIPPE GIGUÈRE 2676 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Gascon a.-g. inc.

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

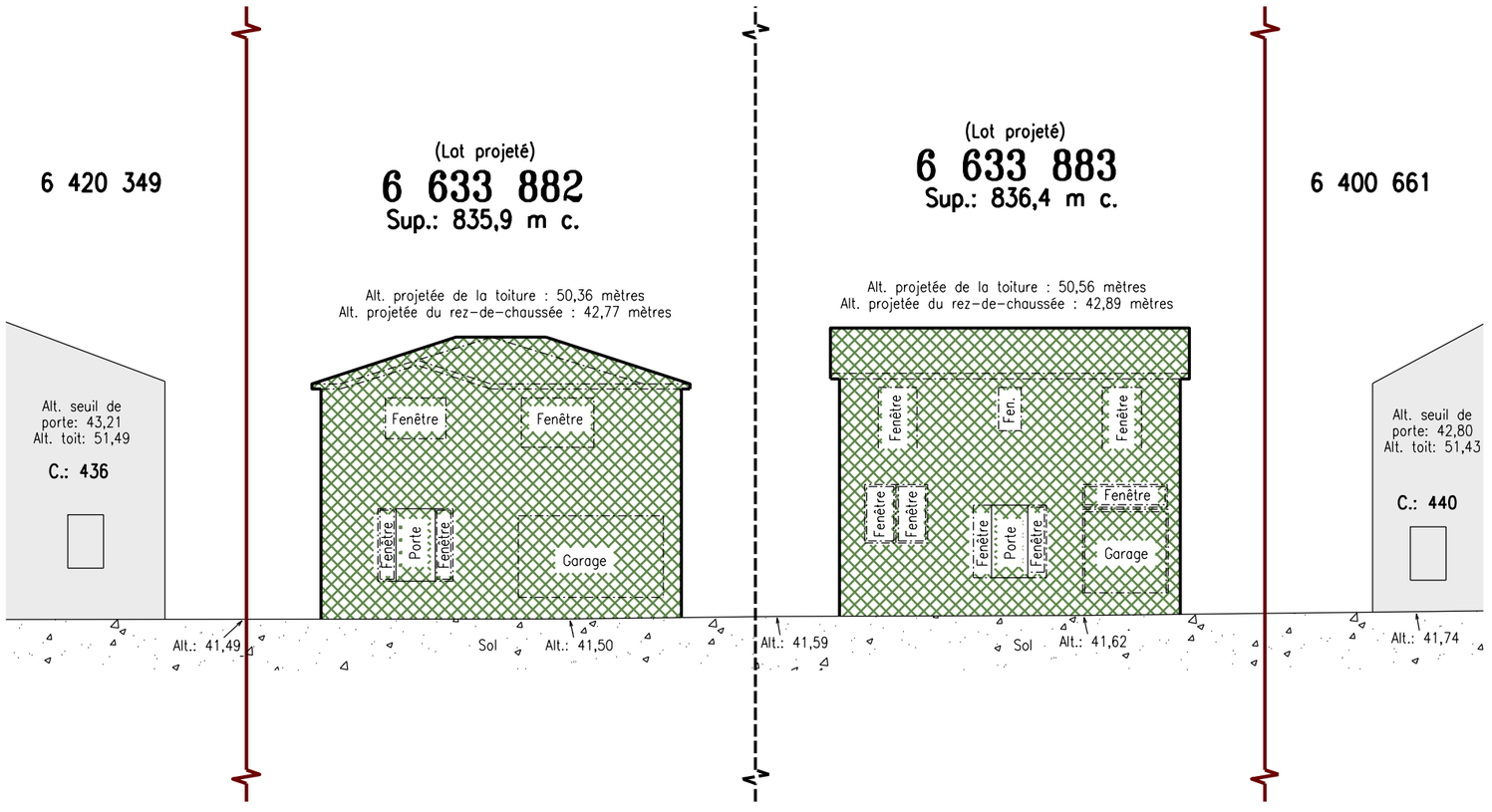

VUE D'ÉLÉVATION

LÉGENDE

BORD BOISÉ	ARBRE
CÂBLES AÉRIENS	BORNE-FONTAINE
CLÔTURE	HAUBAN
FOSSÉ	LAMPADAIRE
HAIE	POTEAU
LIMITE DE TALUS	PUISARD
BÂTIMENT	REGARD
LIGNE DE LOT	REPÈRE D'ARPENTAGE
LIMITE DE PROPRIÉTÉ	VALVE D'EAU

NOTES:

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

+41,34 INDIQUE L'ALTITUDE EN MÈTRES CGVD28.

D=150 INDIQUE LE DIAMÈTRE DES ARBRES EN MILLIMÈTRES.

LES ARBRES À ÊTRE COUPÉS VONT ÊTRE DÉTERMINÉS PAR LA CLIENTE.

LES LOTS 6 633 882 ET 6 633 883 SONT PROJETÉS. IL SERONT ISSUS DU REMPLACEMENT DU LOT 2 530 779.

LE TAUX D'IMPLANTATION PROJETÉ DU LOT 6 633 882 EST DE 20%.

LE TAUX D'IMPLANTATION PROJETÉ DU LOT 6 633 883 EST DE 22%.

CETTE PROPRIÉTÉ EST SITUÉE DANS LA ZONE Ra39 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ACTUELLEMENT EN VIGUEUR. DANS CETTE ZONE, POUR LES TERRAINS AYANT UNE LARGEUR FRONTALE DE MOINS DE 18 MÈTRES, LA MARGE MINIMALE AVANT EST DE 7,5 MÈTRES ET LA MARGE MINIMALE LATÉRALE EST DE 2,4 MÈTRES.

ÉLABORÉ SUR LA BASE DES PLANS REÇUS LE 5 JANVIER 2025.

PRÉPARÉ À LA DEMANDE DE LAURA EDAIBAT, POUR UN PROJET DE LOTISSEMENT. CE PLAN NE PEUT ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ À D'AUTRES FINS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

PLAN D'IMPLANTATION

LOT(S)	2 530 779
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE POINTE-CLAIRE
ÉCHELLE	1=200 SYSTÈME INTERNATIONAL
RECHERCHES	9 MAI 2024
TERRAIN	6 MAI 2024
DESSIN	2405-1

COPIE CONFORME LE 27 janvier 2025

SIGNÉ À MONTRÉAL LE 14 JANVIER 2025

Jean-Philippe Giguère, a.-g.

MINUTE : 9006, F.2/2 DOSSIER : 2405-1

JEAN-PHILIPPE GIGUÈRE 2676 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Gascon a.-g. inc.

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com